

<http://larcenciel.be/spip.php?article512>



Bédouins délogés cherchent abri

- PORTES ET FENÊTRES - La terre des autres -

Date de mise en ligne : dimanche 27 septembre 2015

Copyright © LARCENCIEL - site de Michel Simonis - Tous droits réservés

Israël ne peut pas déplacer les résidents d'un village du Néguev, s'insurge Human Rights Watch.

Les autorités militaires israéliennes devraient cesser leurs opérations qui *"visent apparemment à déplacer les résidents"* d'une communauté bédouine de Cisjordanie *"sans justification légale"*. Cet appel lancé jeudi par Human Rights Watch (HRW) fait suite à la démolition du petit village de Makhoul, en bordure sud de la Cisjordanie. L'organisation de défense des droits de l'homme basée à New York met en exergue l'exemple de ce village bédouin qui, pourtant, se trouve à l'extérieur du territoire de la Cisjordanie, à environ cinq kilomètres à vol d'oiseau de la "frontière" sud du territoire palestinien.

http://larcenciel.be/sites/larcenciel.be/local/cache-vignettes/L400xH347/copie_de_manif_bedouins_cle8effea-749ad.jpg

Manifestation de bédouins

Le 16 septembre dernier, l'armée israélienne avait détruit la totalité des cinquante-huit constructions de cette communauté d'un peu plus de 200 habitants. Les soldats de Tsahal avaient aussi empêché quatre convois d'organismes humanitaires d'apporter des tentes aux résidents sans abri, non sans faire usage de la force à l'égard de ceux-ci, des travailleurs humanitaires et même de diplomates européens qui accompagnaient les convois.

"Selon le droit international humanitaire en vigueur en Cisjordanie, le transfèrement délibéré, forcé et illégitime d'une population est un crime de guerre", insiste HRW.

Mardi dernier, la Haute cour de justice israélienne a émis une injonction temporaire, empêchant l'armée de déplacer les habitants et de démolir les structures dans le village, à moins que les démolitions ne soient exigées par "des nécessités militaires imminentes", précise HRW, donnant aux autorités jusqu'au 8 octobre *"pour démontrer une cause légale valide justifiant la démolition des structures"*.

Depuis 2009, l'administration militaire israélienne a émis des ordres de démolition au motif que les structures du village sont édifiées sans permis. En août, la Cour suprême d'Israël avait rejeté un recours des résidents, donnant raison à l'armée qui contestait leurs droits de propriété. Cette décision avait donné le feu vert aux démolitions, sur base d'une loi adoptée en juin dernier.

http://larcenciel.be/sites/larcenciel.be/local/cache-vignettes/L400xH247/bedouins_amnesty-6bb21.png

Une population discriminée

Ces incidents et ces joutes judiciaires remettent l'accent sur le sort des communautés bédouines d'Israël, des populations arabes restées sur le territoire de l'Etat juif après la création de celui-ci en 1948. Ces éleveurs nomades, aujourd'hui largement sédentarisés, vivent en grande partie dans le désert du Néguev, dans le sud du pays. Mais ces "hommes du désert" (le mot arabe "bedu" a donné bédouin) sont discriminés et peu considérés. Ils n'ont pas toujours les mêmes droits que les autres citoyens d'Israël, notamment en matière de droit à la propriété foncière et au développement de leur habitat.

A côté des 100 000 Bédouins vivant sédentarisés dans des localités construites à cet effet par Israël, 90 000 autres vivent dans quarante-six villages précaires, dont trente-cinq ne sont pas reconnus par Israël (d'après l'ONG Bimkom). Ce sont ces villages, souvent dépourvus d'infrastructures en eau et électricité, que vise en particulier la loi adoptée en juin dernier à la Knesset et portant sur la "réglementation" de l'habitat bédouin en territoire israélien. Ces

Bédouins délogés cherchent abri

démolitions concernent au total entre 30 000 et 40 000 Bédouins. Sans parler de la confiscations de quelque 70 000 hectares de terres dans le Néguev.

Vincent BRAUN

LLB. Publié le vendredi 27 septembre 2013

<http://www.lalibre.be/actu/international/bedouins-deloges-cherchent-abri-524522c835703eef3a084c26>